



## Immobilier



Aujourd'hui à 09:43 Pourquoi certains professionnels craignent "une crise immobilière majeure" avec le projet de loi Climat Réagissez à cet article |

Les aménageurs fonciers tirent la sonnette d'alarme. Pour eux, le projet de loi risque d'engendrer une flambée des prix et des blocages administratifs.

(BFM Immo) - Les aménageurs fonciers réunis au sein de l'Unam ont tiré la sonnette d'alarme sur une "crise immobilière majeure" avec une flambée des prix et des blocages administratifs si le projet de loi "Climat et résilience" était adopté en l'état. En matière de construction, "le texte prévoit de freiner drastiquement l'ouverture à l'urbanisation tout en privilégiant la mobilisation des logements vacants et le recyclage des friches pour répondre aux besoins en logements", indiqué l'Unam (Union des aménageurs) dans un communiqué.

"Guidée par une ambition de sobriété foncière, cette trajectoire sous-tend la nécessité de densifier les villes et élève la lutte contre l'artificialisation au rang d'objectif général du droit de l'urbanisme", ajoute l'Unam qui regroupe sur tout le territoire 300 entreprises, majoritairement privées. L'organisation critique des "modalités de mise en oeuvre" du projet de loi "qui, faute de pragmatisme, fragiliseront les territoires et donneront lieu à une crise immobilière majeure".

Diviser par deux l'artificialisation des sols

Le projet de loi "Climat et Résilience", issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), est examiné depuis début mars à l'Assemblée nationale. Une de ses mesures prévoit de diviser par deux l'artificialisation des sols par rapport à la précédente décennie. "On va créer une flambée généralisée des prix parce que le projet de loi favorise les modes de construction les plus chers au détriment de la capacité des ménages", a estimé François Rieussec, président de l'Unam, dans un entretien avec l'AFP.



[Visualiser l'article](#)

En outre, selon lui, la loi, si elle était adoptée en l'état, conduirait à un "blocage administratif" en raison d'une "pression sur les élus et les mécanismes de contrôle des documents d'urbanisme qui risque paralyser la chaîne de planification". Quant à la réaffectation de logements vacants, l'organisation estime qu'elle "ne comblerait qu'à peine 20% des besoins urgents en logement sur les dix prochaines années".

Les aménageurs pointent également "le surcout lié à la récupération des friches avec un doublement, voire le triplement des prix des terrains" qui "obérerait la capacité des opérateurs à produire du logement abordable".